



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 71335

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de maintenir obligatoire l'enseignement de l'histoire et de la géographie au programme de la classe de terminale scientifique. Dans le projet de réforme des lycées, l'histoire et la géographie deviennent des matières optionnelles pour les élèves scolarisés en terminale scientifique. Ces deux matières sortent ainsi du champ des disciplines obligatoires, et ne sont par conséquent plus reconnues comme nécessaires à la formation du citoyen de demain. Il rappelle que l'histoire et la géographie, telles qu'elles sont enseignées au lycée, répondent à au moins deux exigences républicaines. Il s'agit d'abord de faire connaître aux nouvelles générations les combats menés par nos aïeux en faveur de la cause républicaine et les raisons de ces combats. Cet enseignement, délivré dans le cadre de l'école de la République, doit permettre de favoriser la diffusion à l'ensemble de la population de l'idéal républicain et des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui l'animent. Il s'agit ensuite de former l'esprit critique de jeunes gens qui s'apprêtent, en raison de leur âge, à assumer les responsabilités individuelles et collectives que leur confère leur futur (et parfois récent) statut de citoyen. Sensibiliser les futurs citoyens à l'histoire du monde et de la France, ce n'est donc pas seulement leur délivrer un enseignement ; c'est avant tout leur donner un outil nécessaire pour comprendre le monde qui les entoure, et leur permettre ainsi de participer activement à la vie de notre démocratie. L'âge des élèves de terminale, qui les rapproche de l'accession à la citoyenneté, en fait d'ailleurs les premiers intéressés par l'enseignement de ces matières, souvent associées à l'éducation civique, juridique et sociale. Au regard du rôle fondamental joué par l'histoire et la géographie dans la vie des citoyens, et en raison de l'âge proche de la majorité des élèves de terminale, il lui demande de bien vouloir reconsidérer sa proposition de rendre l'histoire et la géographie optionnelles en classe de terminale scientifique.

Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre 2009 les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent 2 h 30 min de cours d'histoire-

géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71335

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1576

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4730